

N° 113
SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2019-2020

30 juin 2020

RÉSOLUTION

tendant à créer une commission d'enquête pour l'évaluation des politiques publiques face aux grandes pandémies à la lumière de la crise sanitaire de la covid-19 et de sa gestion

Le Sénat a adopté la résolution dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 512, 524, 546 et 547 (2019-2020).

Article unique

En application de l'article 51-2 de la Constitution et de l'article 6 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, il est créé une commission d'enquête, composée de 36 membres, pour l'évaluation des politiques publiques face aux grandes pandémies à la lumière de la crise sanitaire de la covid-19 et de sa gestion.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 30 juin 2020.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER